



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006, règlement (CE) n° 1272/2008 et règlement (CE) n° 2020/878

## Petromark Lithium EP2 grease

Date de révision 16-oct.-2023 18-févr.-2020

Numéro de révision 3.02

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Petromark Lithium EP2 grease 10406

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

- Petromark Automotive Chemicals B.V.
- Rooswijkweg 316, 1951 ME
- Velsen-Noord – Nederland
- T +31 251 211397
- info@petromark.eu

· **Service chargé des renseignements:** Research & Development: sales@petromark.eu

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Pendant les heures normales de bureau: Tel: +31 251 211397

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Pays-Bas	National Poisons Information Centre: +31 30 274 88 88 Destiné uniquement à informer les professionnels en cas d'intoxication aiguë

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet.

#### 3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Dilithium azelate	<2.5	01-21201198 14-57	38900-29-7	254-184-4	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

#### **COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Ce produit est une graisse lithium complexe basée sur l'huile minérale avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### **Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

##### **Inhalation**

Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

##### **Contact oculaire**

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

##### **Ingestion**

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Aucune information disponible.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### **Symptômes**

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note au médecin**

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

**Remarques générales en matière** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Dilithium azelate 38900-29-7	-	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	-	-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Rince-oeils. Systèmes de ventilation.

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains** Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Pâte / gel Liquide
<b>Aspect</b>	Semi-solide
<b>Couleur</b>	jaune-marron
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

**Caractéristiques des particules** Sans objet

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Sans objet
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Sans objet
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C / > 302 °F	Basé sur l'huile.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Sans objet
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>pH</b>		Sans objet
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	> 20.5 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>		Sans objet
<b>Densité relative</b>		Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de liquide</b>	< 1000 kg/m <sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Caractéristiques des particules</b>		Sans objet
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

**Teneur en COV** Sans objet

#### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

**Propriétés explosives** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation  
**Propriétés comburantes** Aucune information disponible

#### **9.2.2. Autres caractéristiques de**

**sécurité**

Taux d'évaporation                      Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité                                      Stable.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité                                        Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts mécaniques    Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques    Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses    Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter                        Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles                  Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux    Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur le produit                Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation**                                    Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire**                            Aucune irritation oculaire attendue.

**Contact avec la peau**                      Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

**Ingestion**                                    Aucun danger par ingestion connu. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Mesures numériques de toxicité

#### **Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4.214,00 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) 4.056,90 mg/kg ppm mg/l

#### **Toxicité aiguë inconnue**

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

### **Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Dilithium azelate	> 300 mg/kg	> 2000 mg/kg	-

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Dilithium azelate	-3.3

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Dilithium azelate	La substance n'est pas PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** 13 08 99\*.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

## transport

14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**OACI (aérien)**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

d'environnement

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**Exigences de notification pour l'exportation**

Sans objet.

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

Non contrôlé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>REACH</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AIIC (Australie)</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme
<b>TSCI</b>	Est conforme

Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**REACH** - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques  
**TSCI** - Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ATE - Acute Toxicity Estimate

CAS - Chemical Abstracts Service

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture

EC - European Commission

EUH - European Hazard statement

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

PBT - Persistent, Bio-accumulative and Toxic

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity

VOC - Volatile Organic Compounds

vPvB - Very Persistent, Very Bio-accumulative

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond

Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

**Méthode de classification**

Méthode de calcul

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 16-oct.-2023**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 15, 16.**Conseil en matière de formation** Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**